

Faillites à Terre-neuve. 939. Les faillites à Terre-neuve, durant les deux dernières années, ont été, d'après les relevés des deux agences, comme suit :—

FAILLITES À TERRENEUVE.

	BRADSTREET.		DUN, WIMAN ET CIE.	
	Nombre.	Passif.	Nombre.	Passif.
1891	7	\$96,000	28	\$376,710
1892	3	37,000	8	62,647

La différence entre les deux relevés en 1891 a été considérable.

Caisse d'épargnes des bureaux de poste. 940. L'Acte des postes, qui pourvoit à l'établissement des caisses d'épargnes en connection avec les bureaux de poste en Canada, fut passé le 20 décembre 1867 et fut limité pour la mise en opération des caisses d'épargnes aux provinces d'Ontario et de Québec. D'après ses dispositions un dépôt ne doit pas être moindre d'une piastre, et ne pas excéder \$300 dans une année, de même que la somme totale déposée ne doit pas dépasser \$1,000. Le 1er septembre 1885, le système fut établi dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Les bureaux sont divisés comme suit : Ontario, 404 ; Québec, 114 ; Nouvelle-Ecosse, 43 ; Nouveau-Brunswick, 28 ; Manitoba, 19 ; la Colombie anglaise, 12 ; les Territoires, 15, et l'Île du Prince-Edouard, 7.

Caisse d'épargnes du gouvernement. 941. Des caisses d'épargnes du gouvernement, sous la direction du ministère des finances, ont été établies dans les provinces maritimes, dans le Manitoba et la Colombie anglaise ; dans ces banques, des dépôts peuvent être reçus jusqu'à concurrence de \$1,000. Le nombre de bureaux de ce système est de 39, savoir : 24 dans la Nouvelle-Ecosse, 10 dans le Nouveau-Brunswick, 2 dans l'Île du Prince-Edouard, 1 dans la province d'Ontario, 1 dans le Manitoba et 1 dans la Colombie anglaise. On a pris des mesures pour transférer les caisses d'épargnes du gouvernement dans chaque province au département des postes, à mesure que la position de surintendant de chaque endroit devient vacante ; aucune caisse n'a été transférée en 1892.

Taux de l'intérêt. 942. Le taux de l'intérêt payé dans ces caisses d'épargnes est actuellement de $3\frac{1}{2}$ pour 100, ayant été réduit le 1er octobre 1889.

Progrès des caisses d'épargnes des bureaux de poste. 943. Le système des caisses d'épargnes des bureaux de poste a été mis en opération, le 1er avril 1868, alors que 81 bureaux furent ouverts ; à la fin des trois mois finis le 30 juin 1868, il y avait 2,102 déposants ; 3,247 dépôts avaient été faits, et le montant en dépôt était de \$204,589. Le 30 juin 1892, il y avait 642 bureaux ouverts, 110,805 déposants, 145,423 dépôts avaient été faits durant l'année et la somme totale déposée était de \$22,298,401. Presque la totalité de cette augmentation a eu lieu durant les treize dernières années, le montant en dépôt au 30 juin 1879 était seulement de \$3,105,190. La moyenne de chaque dépôt reçu a augmenté de \$4.50, ayant été de \$48.52 en 1892, comparée avec \$44.02, en 1891. La moyenne au crédit de chaque compte était de \$201.24.